



MINISTRE DES INFRASTRUCTURES
ECONOMIQUES

République de Côte d'Ivoire

PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE EN MILIEU URBAIN (PREMU)



BANQUE MONDIALE



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°011/PREMU/CC/18 POUR LE
RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDE SOCIAL POUR LE COMPTE
DE L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE (ONEP)**

1. CONTEXTE GENERAL DE LA MISSION

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a sollicité un crédit de 50 millions de dollars U.S. (29 milliards de FCFA) auprès de l'Association International pour le Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau Potable en milieu Urbain (PREMU).

L'objectif de ce Projet est d'améliorer la qualité des services d'eau et d'accroître l'accès à ces services dans des centres urbains sélectionnés, et de renforcer la capacité de l'ONEP en matière de planification financière.

Cet objectif sera atteint à travers : (a) le renforcement de la production d'eau potable et des systèmes d'adduction, de stockage et de distribution, (b) l'accroissement de l'accès à l'eau potable à un coût abordable, et (c) la facilitation d'une exécution adéquate des missions des acteurs du sous-secteur de l'hydraulique urbaine et le renforcement de leurs capacités.

Compte tenu des priorités immédiates et à moyen terme dans le secteur de l'eau, le projet mettra l'accent sur les activités suivantes: (a) l'aide au financement d'un programme d'investissement prioritaire afin de résoudre rapidement les difficultés découlant de la pénurie d'eau dans huit centres urbains (Tiassalé/N'Douci, N'Zianouan, Agboville, Korhogo, Ferkessedougou, Bingerville, Béoumi); (b) l'aide à la fourniture d'accès aux services d'eau grâce à de nouveaux branchements sociaux et en réactivant les branchements de ménages actuellement inactifs; et (c) l'aide à l'amélioration de la visibilité financière du secteur et la facilitation de l'exécution des dispositions contractuelles actuelles du Partenariat Public Privé (PPP).

Pour minimiser les incidences environnementales et/ou sociales négatives que peuvent provoquer la réalisation des ouvrages hydrauliques, soit individuellement, soit de manière cumulative, dans la zone d'intervention du projet, un cadre de politique de réinstallation de populations (CPR) et un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) adapté aux activités des différentes composantes ont été mis en place, conformément aux règles de protection : PO 4.01 sur l'évaluation environnementale, PO 4.11 sur les ressources culturelles et PO 4.12 sur l'installation involontaire.

Ces cadres de politiques opérationnels ont identifié parmi le vaste champ des problèmes environnementaux et sociaux potentiels, un nombre restreint d'enjeux qui devront être traités de manière approfondie par des études d'ajustement en focalisant l'analyse sur un nombre limité de questions importantes permettant d'optimiser les ressources et le temps dont on dispose pour la réalisation des études d'impact et sociale du projet.

Au regard des enjeux sociaux importants de ce projet et dans le cadre du renforcement de capacité de l'ONEP, la cellule de coordination du PREMU recrute un Spécialiste en sauvegarde sociale qui fera partie du personnel dédié de l'ONEP et assurera le suivi et l'évaluation des mesures de sauvegarde sociale lors de la mise en œuvre du projet.

2. MISSIONS ET TACHES

Placé sous l'autorité du Coordonnateur, et sous la responsabilité du Chargé de Projet, le Spécialiste en Sauvegarde Sociale devra s'assurer de la mise en œuvre des tâches assignées à l'ONEP dans le cadre de sa mission des mesures de sauvegarde sociale du projet telle que définie dans la convention d'appui. Il devra en outre :

- Participer à la préparation des dossiers d'appel d'offres (DAO) en veillant à l'insertion, aussi bien dans le DAO que dans les marchés des travaux, des clauses types de sauvegarde sociale préconisées par l'IDA ;
- Participer à l'élaboration des TDR et à l'examen technique des rapports (Plan d'Action de réinstallation, Evaluation Sociale, Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) chantier etc.,
- Superviser l'exécution des mesures de sauvegarde sociale dans le cadre du Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau Potable en Milieu Urbain (PREMU),
- Veiller à la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes des personnes affectées par le projet et les communautés riveraines des chantiers ;
- Elaborer un rapport d'exécution présentant une analyse globale du niveau de prise en compte du volet social dans le PREMU dans la perspective de rédaction du rapport d'achèvement du projet ;
- Fournir la directive pratique générale sur le mécanisme de revue (y compris l'utilisation d'une check-list de vérification) pour les PAR ;
- Faire des visites des chantiers pour s'assurer que les travaux du projet sont exécutés conformément aux mesures de sauvegarde sociale ;
- Faire le suivi de la question du genre dans le projet ;
- Participer à la mise en œuvre du Manuel sur l'engagement citoyen ;
- Vérifier le niveau de réinstallation pour chaque site concerné ;
- Identifier les acteurs clés à consulter et renforcer leur capacité dans le cadre du projet ;
- Entreprendre les revues sociales trimestrielles et préparer les rapports de suivi trimestriel/annuel sur les aspects sociaux ;
- S'assurer que les rapports du PREMU comprennent un chapitre ou une section sur la conformité des projets avec les aspects sociaux du projet ;
- Toute autre responsabilité ou tâche qui pourrait lui être confiée par le Coordonnateur ou le Chef du Projet, allant dans le sens de l'amélioration du suivi de la mise en œuvre du Projet et la réalisation des objectifs de l'ONEP.

3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Le Spécialiste en sauvegarde social doit :

- Etre titulaire d'un BAC + 4 au moins en sociologie, anthropologie, géographie, ou équivalent ;
- Avoir au moins Cinq (05) années d'expériences dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de sauvegardes sociales (Evaluation Sociale, Plan d'Action de Réinstallation, Cadre de politique de Réinstallation) ;
- Avoir conduit au moins deux (02) missions spécifiques de suivi et d'évaluation des prescriptions sociales de projets d'infrastructures;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de textes, tableurs, gestion de projet et Internet notamment) ;
- Avoir une bonne expression écrite et orale en français et une excellente capacité d'analyse et de synthèse ;
- Avoir de bonnes dispositions pour le travail en équipe et sous pression ;
- Aptitude à respecter les budgets et les délais ;
- Aptitude à faire des missions de contrôle à l'intérieur du pays pendant 25% du temps de travail, minimum ;
- Un savoir-faire en relations interprofessionnelles et être capable de gérer l'information confidentielle.

4. DUREE DE LA MISSION ET MODE DE RECRUTEMENT

La durée du contrat du Spécialiste en sauvegarde sociale est la durée du projet suivant le contrat qu'il aura signé avec le Coordonnateur du PREMU en accord avec la Banque mondiale. La date de fin de mise en œuvre du projet est le 30 Juin 2022. Le contrat de l'expert(e) est soumis à une évaluation annuelle des performances. Son renouvellement ne peut intervenir que si ses états de service sont satisfaisants pour le projet et pour la Banque Mondiale.

5. CRITERES D'EVALUATION DES PERFORMANCES DU SPECIALISTE EN SAUVEGARDE SOCIALE

Le Spécialiste en sauvegarde sociale sera évalué sur la base des critères ci-dessous :

- La qualité du plan d'action des activités sociales et du chronogramme d'exécution proposé ;
- La ponctualité dans l'exécution de toutes ses missions (au regard du chronogramme des activités validées par le projet) ;
- La qualité de représentation de l'ONEP aux différentes instances (réunions, activités de terrains, sensibilisation etc..) consacrées aux questions sociales.
- La qualité et régularité des rapports mensuels produits ;
- L'insertion des clauses types dans les DAO et les marchés des travaux.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Les attestations certifiées pour les déclarations figurant dans le cv ;
- La photocopie des diplômes.

7. LIEU D'AFFECTATION

Le poste de Spécialiste en sauvegarde sociale est à pourvoir dans l'immédiat. Il est basé à Abidjan au sein de l'ONEP avec des missions de terrain à l'intérieur du pays.

Le dossier devra être déposé sous plis fermé avec la mention "Recrutement d'un Spécialiste en Sauvegarde Sociale " au plus tard le **Vendredi 24 Août 2018 à 18 h 00 mn** précises à l'adresse suivante :

Cellule de Coordination du Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable en milieu urbain (PREMU), sise aux II Plateaux –vallons, Cité LEMANIA, lot N° 1802 Cocody

Abidjan-Cote d'Ivoire

08 BP 2346 Abidjan

Numéro de téléphone : (225) 22 40 90 90 / 91 – 22 41 47 74

Numéro de télécopie : (225) 22 41 35 59

Adresse électronique : gekpini@gmail.com